Informations de base

2019/2196(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur le fonctionnement de l'espace Schengen **Subject** 7.10.02 Espace Schengen, acquis de Schengen	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	FAJON Tanja (S&D)	20/01/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive RANGEL Paulo (EPP) ŠIMEČKA Michal (Renew) DELBOS-CORFIELD Gwendoline (Greens/EFA) WEIMERS Charlie (ECR) GARRAUD Jean-Paul (ID) DALY Clare (GUE/NGL)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Migration et affaires intérieures	JOHANSSON Ylva

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/05/2021	Vote en commission		
01/06/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0183/2021	Résumé
06/07/2021	Débat en plénière		
07/07/2021	Résultat du vote au parlement		
08/07/2021	Décision du Parlement	T9-0350/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2196(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/9/02088

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE661.893	02/12/2020	
Amendements déposés en commission		PE663.369	21/01/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0183/2021	01/06/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0350/2021	08/07/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)640	04/11/2021	

Rapport annuel sur le fonctionnement de l'espace Schengen

2019/2196(INI) - 08/07/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 505 voix pour, 134 contre et 54 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur le fonctionnement de l'Espace Schengen.

L'espace Schengen est un dispositif unique et l'une des plus grandes réussites de l'UE qui, depuis plus de 25 ans, permet la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen sans contrôle aux frontières intérieures. Un espace Schengen pleinement opérationnel et son élargissement futur aux pays qui y sont candidats restent essentiels pour approfondir l'intégration politique, économique et sociale, pour favoriser la cohésion, ainsi qu'une condition préalable pour préserver le principe de la liberté de circulation. Les députés estiment indispensable de veiller à ce que l'espace Schengen soit déployé à l'avenir sans être fragmenté.

Événements récents

Les députés rappellent que l'abolition des contrôles aux frontières intérieures est un élément pratique essentiel de l'idée que les citoyens se font de l' Europe et un facteur fondamental pour le fonctionnement du marché intérieur. Cependant, l'espace Schengen est menacé en raison de la recrudescence de l'utilisation de contrôles aux frontières intérieures par les États membres, en particulier ces dernières années.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la plupart des États membres ont réintroduit des contrôles aux frontières intérieures ou ont fermé leurs frontières, partiellement ou totalement. L'absence de toute coordination efficace sur la réintroduction et la levée des contrôles aux frontières intérieures entre les États membres et avec la Commission a remis en cause le concept même de coopération Schengen.

La résolution a indiqué que des allégations de violences à l'encontre de migrants, y compris ceux qui demandent une protection internationale, et de refoulements à plusieurs frontières extérieures de l'Union continuent à être signalées. De graves manquements ont été détectés dans l'utilisation par le Royaume-Uni du système d'information Schengen lors de l'évaluation de 2017.

Fonctionnement de l'espace Schengen

Tout en reconnaissant que la Commission a essayé de coordonner une réponse européenne commune à la pandémie, le Parlement a déploré le fait que les contrôles aux frontières intérieures continuent d'être introduits par les États membres, souvent de manière non coordonnée. Ces contrôles ont eu un impact négatif sur la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes dans l'UE.

Compte tenu des lacunes importantes identifiées dans la mise en œuvre de l'acquis de Schengen, le Parlement a réitéré sa demande à la Commission d'exercer un contrôle approprié sur l'application de l'acquis de Schengen, d'évaluer si les principes de nécessité et de proportionnalité ont été respectés et de recourir à des procédures d'infraction si nécessaire.

Aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent au cours de cette législature sur la révision du Code frontières Schengen, pour lequel les négociations interinstitutionnelles restent bloquées par le Conseil. Les députés ont salué l'annonce de la Commission de présenter de nouvelles propositions pour la gouvernance de Schengen.

Politique de l'UE en matière de visas

Les députés ont estimé qu'il était essentiel que la politique de l'UE en matière de visas soit efficace, conviviale et sûre, et ont salué, à cet égard, l'intention de la Commission de numériser la procédure de délivrance des visas d'ici 2025. L'intégration des ressortissants de pays tiers qui résident depuis longtemps dans les États membres est un élément clé de la promotion de la cohésion économique et sociale.

Mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen

Le Parlement considère que le mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen a apporté des améliorations significatives à la gouvernance de l'espace Schengen et a contribué à garantir son fonctionnement en renforçant la confiance mutuelle et la responsabilité collective. Il a souligné que le rôle de contrôle du Parlement et l'amélioration de la transparence du processus devraient être des éléments clés de la réforme. La Commission devrait allouer des ressources suffisantes pour assurer une évaluation complète du système Schengen, notamment en augmentant le nombre de visites sur place dans les États membres.

Systèmes d'information à grande échelle

Le Parlement a pris note des progrès réalisés dans le développement des nouveaux systèmes informatiques à grande échelle et de l'interopérabilité entre eux. Les États membres, la Commission et les agences concernées sont invités à respecter le calendrier de mise en œuvre envisagé, qui prévoit la mise en œuvre des nouveaux systèmes informatiques, l'achèvement des réformes des systèmes existants et l'interopérabilité de ces systèmes pour la fin de 2023.

Étant donné que la Commission et le Conseil ont gravement négligé leurs obligations suite à la détection de graves lacunes dans l'utilisation du SIS par le Royaume-Uni, identifiées dans l'évaluation de 2017, le Parlement a rappelé la demande du groupe de travail sur le contrôle de Schengen de déconnecter immédiatement le Royaume-Uni du SIS, étant donné qu'il est désormais un pays non membre de l'UE.

Avenir de Schengen

Le Parlement a estimé que le code frontières Schengen, en particulier en ce qui concerne les règles relatives aux contrôles aux frontières intérieures, n'est plus adapté à sa finalité et nécessite une réforme urgente et significative afin de renforcer la confiance et la solidarité mutuelles, et de préserver l'intégrité et le rétablissement complet de l'espace Schengen. Si la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures reste une décision qui relève de chaque État membre, elle ne devrait jamais être qu'une mesure de dernier recours, pour une période limitée.

Les députés ont demandé à l'administration du Parlement de mettre en place une unité de soutien à la gouvernance de Schengen afin que le Parlement puisse exercer correctement ses fonctions de contrôle démocratique et de surveillance de l'acquis de Schengen.

Rapport annuel sur le fonctionnement de l'espace Schengen

2019/2196(INI) - 01/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté un rapport d'initiative de Tanja FAJON (S&D, SI) sur le rapport annuel sur le fonctionnement de l'Espace Schengen.

Événements récents

Les députés rappellent que l'abolition des contrôles aux frontières intérieures est un élément pratique essentiel de l'idée que les citoyens se font de l'Europe et un facteur fondamental pour le fonctionnement du marché intérieur. Cependant, l'espace Schengen est menacé en raison de la recrudescence de l'utilisation de contrôles aux frontières intérieures par les États membres, en particulier ces dernières années.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la plupart des États membres ont réintroduit des contrôles aux frontières intérieures ou ont fermé leurs frontières, partiellement ou totalement. L'absence de toute coordination efficace sur la réintroduction et la levée des contrôles aux frontières intérieures entre les États membres et avec la Commission a remis en cause le concept même de coopération Schengen.

Le rapport indique que des allégations de violences à l'encontre de migrants, y compris ceux qui demandent une protection internationale, et de refoulements à plusieurs frontières extérieures de l'Union continuent à être signalées. De graves manquements ont été détectés dans l'utilisation par le Royaume-Uni du système d'information Schengen lors de l'évaluation de 2017.

Fonctionnement de l'espace Schengen

Tout en reconnaissant que la Commission a essayé de coordonner une réponse européenne commune à la pandémie, les députés ont déploré le fait que les contrôles aux frontières intérieures continuent d'être introduits par les États membres, souvent de manière non coordonnée. Ces contrôles ont eu un impact négatif sur la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes dans l'UE.

Bien qu'elle ait identifié des lacunes importantes dans la mise en œuvre de l'acquis de Schengen, la Commission a été lente voire même réticente à engager des procédures d'infraction. Le rapport a noté qu'aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent au cours de cette législature sur la révision du Code frontières Schengen, pour lequel les négociations interinstitutionnelles restent bloquées par le Conseil. Les députés ont salué l'annonce de la Commission de présenter de nouvelles propositions pour la gouvernance de Schengen.

Politique de l'UE en matière de visas

Les députés ont estimé qu'il était essentiel que la politique de l'UE en matière de visas soit efficace, conviviale et sûre, et ont salué, à cet égard, l'intention de la Commission de numériser la procédure de délivrance des visas d'ici 2025. L'intégration des ressortissants de pays tiers qui résident depuis longtemps dans les États membres est un élément clé de la promotion de la cohésion économique et sociale.

Mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen

Le rapport indique que le mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen a apporté des améliorations significatives à la gouvernance de l'espace Schengen et a contribué à garantir son fonctionnement en renforçant la confiance mutuelle et la responsabilité collective.

Les députés ont estimé que le rôle de contrôle du Parlement et l'amélioration de la transparence du processus devraient être des éléments clés de la réforme. La Commission devrait allouer des ressources suffisantes pour assurer une évaluation complète du système Schengen, notamment en augmentant le nombre de visites sur place dans les États membres.

Le Conseil est invité à tenir des discussions régulières au niveau ministériel sur le bon fonctionnement de l'espace Schengen, y compris des discussions dans les situations où les rapports d'évaluation ont révélé de graves lacunes, assumant ainsi le rôle politique que lui confère le processus d'évaluation de Schengen.

Le rapport a mis en évidence les déficiences récurrentes et les points à améliorer du système Schengen identifiés par la Commission : transposition, mise en œuvre et application incomplètes ou non conformes de l'acquis Schengen pertinent, effectifs insuffisants, pratiques nationales divergentes et contradictoires.

Avenir de Schengen

Les députés ont estimé que le code frontières Schengen, en particulier en ce qui concerne les règles relatives aux contrôles aux frontières intérieures, n'est plus adapté à sa finalité et nécessite une réforme urgente et significative afin de renforcer la confiance et la solidarité mutuelles, et de préserver l'intégrité et le rétablissement complet de l'espace Schengen. Si la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures reste une décision qui relève de chaque État membre, elle ne devrait jamais être qu'une mesure de dernier recours, pour une période limitée.

Les députés ont demandé à l'administration du Parlement de mettre en place une unité de soutien à la gouvernance de Schengen afin que le Parlement puisse exercer correctement ses fonctions de contrôle démocratique et de surveillance de l'acquis de Schengen.